Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240227-2024151-AU
Reçu le 04/03/2024

DECISION DU MAIRE

2024/151

ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION AVEC REPRISE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU le code de la route ;

VU le décret n° 96-476 du 23 mai 1996 modifiant le code de la route et relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 € par bien ;

Considérant l'âge et la vétusté du véhicule communal Renault Clio immatriculé AT 335 DV dont la 1ère date de mise en circulation est le 1er juin 2010 ;

DECIDE

Article 1 :

La reprise de ce véhicule par le concessionnaire Vauban Automobile Buchelay, 2 rue des Piquettes 78200 Bichelay pour un montant de 2 000.00 € TTC pour l'achat d'un véhicule d'occasion Peugeot 108 style 4 cv d'un montant de 11 990.00. € TTC.(carte grise offerte)

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240227-2024151-AU
Reçu le 04/03/2024

2024/151

ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION AVEC REPRISE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 27 février 2024

Le Maire

MAIRIE de MANTES-LA-VILLE Yvelines

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité
le : 4/03/2024
et publication le : 4/03/2024
et / ou notification le : ....

Le Maire,

Sami DAMERGY

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10